

**Louis GILL**

Économiste, retraité de l'UQÀM

(1989)

# “Le salaire, d’hier à aujourd’hui.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi  
[Page web](http://www.uqac.ca/~jmt/). Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)  
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"  
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi  
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi  
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi à partir de :

Louis Gill, économiste québécois  
Professeur retraité de l’UQAM

**“Le salaire, d’hier à aujourd’hui.”**

Un article publié dans la revue **AVENIR**, vol. 3, no 9, novembre 1989, p. 9 — dossier.

Louis GILL est économiste et professeur retraité du département de sciences économiques de l’UQÀM où il a œuvré de 1970 à 2001. Tout au cours de cette carrière, il a eu une activité syndicale active. Il a publié plusieurs ouvrages, sur la théorie économique marxiste, l’économie internationale, l’économie du socialisme, le partenariat social et le néolibéralisme, ainsi que de nombreux essais et articles de revues et de journaux sur des questions économiques, politiques, sociales et syndicales.

[Autorisation formelle accordée par l’auteur le 11 janvier 2005 de diffuser cet article en accès libre à tous dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : [gill.louis@uqam.ca](mailto:gill.louis@uqam.ca)

Polices de caractères utilisée : Times New Roman, 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5’’ x 11’’.

Édition numérique réalisée le 21 mai 2015 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Un grand merci à l'auteur pour avoir accepté avec enthousiasme de réviser le texte numérique de cet article avant diffusion dans Les Classiques des sciences sociales.

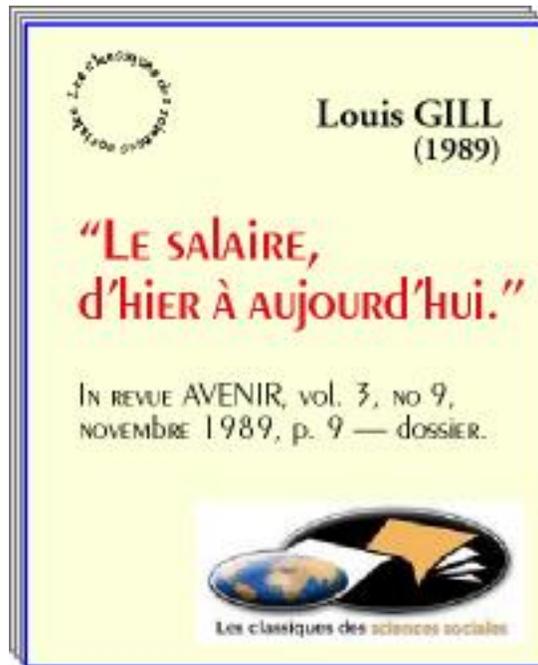
Merci beaucoup.  
Jean-Marie.

Jeudi, le 21 mai 2015.

Louis Gill

[économiste, retraité de l’UQÀM.]

“Le salaire, d’hier à aujourd’hui”



Un article publié dans la revue **AVENIR**, vol. 3, no 9, novembre 1989, p. 9 — dossier.

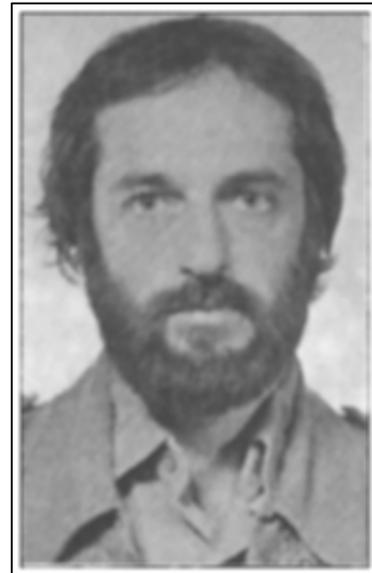
[9]

Louis Gill

**“Le salaire, d’hier à aujourd’hui.”**

Un article publié dans la revue **AVENIR**, vol. 3, no 9, novembre 1989, p. 9 — dossier.

*La manière générale de rémunérer le travail dans la société dans laquelle nous vivons est le versement d'un salaire. Et cela nous apparaît tellement naturel que nous sommes portés à croire qu'il en a toujours été ainsi. Pourtant, l'histoire nous rappelle que dans l'Antiquité, par exemple, le travail était réalisé par des esclaves, au profit de leurs maîtres dont ils étaient la propriété. Ce travail était effectué sans rémunération, si ce n'est le paiement en nature que constituaient les biens nécessaires à l'entretien de cette main-d'oeuvre gratuite : nourriture, vêtements, hébergement.*



Louis Gill, économiste, UQAM

Plus tard, au Moyen Âge, la forme générale du travail était celle qu'effectuaient les serfs, sorte de fermiers à qui les grands propriétaires fonciers qu'étaient les seigneurs accordaient le droit d'exploiter leurs terres. Les serfs pouvaient conserver une partie de leur production pour assurer leur propre subsistance ; c'était leur rémunération. Ils devaient remettre le reste de cette production aux seigneurs qui vivaient ainsi du travail des serfs.

À ces époques lointaines, la société était encore organisée de manière rudimentaire. On vivait replié sur soi et les échanges étaient limités. À mesure que les moyens techniques se sont développés, on a

commencé à produire à moindres coûts et à plus grande échelle. La division du travail s'est élargie, de même que les échanges. Ceux-ci ont été effectués de moins en moins par le biais du troc ou du paiement en nature, et de plus en plus par l'intermédiaire de la monnaie.

### *La naissance de la rémunération salariale*

On a vu émerger une société dans laquelle des petites entreprises privées familiales ont fait place à de plus grandes entreprises, forcées de recourir à une main-d'oeuvre extérieure, salariée, elle-même devenue disponible par la disparition d'une foule de petits producteurs éliminés par la concurrence.

Avec l'extension des échanges et la multiplication des marchés, on a vu naître un marché particulier, celui du travail, où se vendent et s'achètent, en échange d'une rémunération salariale, ces marchandises particulières que sont les différentes compétences ou aptitudes à effectuer des tâches au compte d'employeurs dont l'objectif est de faire fructifier le capital qu'ils ont investi dans leur entreprise.

Dans la société capitaliste avancée dans laquelle nous vivons, une fraction importante de la main-d'oeuvre est employée dans le secteur public où l'objectif n'est pas de réaliser des profits, mais d'assurer des services jugés nécessaires à l'ensemble de la population. La rémunération des salariés du secteur public n'en est pas moins essentiellement déterminée par celle des salariés du secteur privé, même si elle peut, dans certaines circonstances comme un rapport de forces favorable dans les négociations syndicales, jouer un rôle de locomotive et avoir une incidence sur les règlements salariaux ultérieurs dans le secteur privé.

### *Des limites à ne pas dépasser*

De toute façon, elle est contrainte de ne pas s'écarter outre mesure des normes qui guident l'établissement de la rémunération dans le privé, c'est-à-dire du niveau au-delà duquel la fructification du capital privé risque d'être compromise. La rémunération versée au travail,

qu'il s'exerce dans le privé ou dans le public, variera en fonction des métiers, des secteurs d'activité, du sexe, de la force syndicale, mais elle ne pourra jamais s'écarter de manière soutenue du niveau jugé nécessaire pour assurer la rentabilité de l'activité économique privée, faute de quoi ce sont les fondements du régime qui sont menacés.

Lorsque ce seuil critique est considéré comme atteint, voire simplement approché, l'État intervient avec ses lois spéciales dans le but de rétablir l'ordre, impose la dégradation du pouvoir d'achat en refusant la pleine indexation des salaires au coût de la vie, maintient les discriminations entre les sexes en refusant de reconnaître l'équité salariale réclamée par les syndiqués, etc. Les négociations qui se terminent dans le secteur public en sont un éloquent témoignage.

De l'Antiquité à nos jours en somme, le travail, qu'il ait été celui de l'esclave, du serf ou du travailleur salarié, a permis à sa manière l'enrichissement des minorités possédantes. Les modalités de la rémunération se sont radicalement transformées au cours des temps, mais les bornes à l'intérieur desquelles celles-ci ont été autorisées à fluctuer ont toujours été limitées par les conditions de cet enrichissement d'une minorité s'appropriant le travail d'autrui.

Fin du texte